

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Band: - (2008)
Heft: 5

Artikel: Bataille autour des tarifs d'utilisation du réseau électrique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bataille autour des tarifs d'utilisation du réseau électrique

INTERNET

swissgrid:

www.swissgrid.ch

Commission fédérale de l'électricité
(ElCom):

www.elcom.admin.ch

swisspower:

www.swisspower.ch

Groupe E:

www.groupe-e.ch

Les tarifs de swissgrid pour l'utilisation du réseau électrique en 2009 sont connus depuis la fin du mois de mai. De nombreux distributeurs d'électricité critiquent la hauteur des montants. Swissgrid rétorque que les calculs ont été faits au plus juste. La Commission fédérale de l'électricité tranchera d'ici à la fin de l'année.

Le temps de l'électricité bon marché semble révolu. Bon nombre de distributeurs de toute la Suisse ont en effet récemment annoncé une hausse importante de leurs tarifs. Les raisons invoquées sont de deux types: renchérissement global de l'énergie d'un côté et hausse des tarifs pour l'utilisation du réseau électrique à très haute tension de l'autre. Cette deuxième hausse fait l'objet d'une discussion particulièrement animée. Les tarifs de l'utilisation du réseau de transport pour 2009 ont été présentés pour la première fois à la fin mai 2008 par la société swissgrid, le gestionnaire du réseau national à très haute tension.

«Aujourd'hui, le tarif de timbre pour le réseau à très haute tension nous est facturé par EOS. A partir du 1^{er} janvier 2009, la facture viendra de swissgrid. Nous allons payer le double», explique Bernard Chassot, directeur commercial du Groupe E. «Quelque chose ne joue pas», renchérit Alfred Bürkler, directeur général de swisspower, entreprise suisse du secteur de l'énergie qui regroupe de nombreux services industriels de communes et de villes. «Plusieurs de nos actionnaires ont déposé une plainte auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).» L'ElCom confirme avoir reçu plusieurs plaintes et indique qu'elle est en train de vérifier les tarifs (lire encadré).

Gagner en transparence

Suite à l'adoption par le Parlement, le 23 mars 2007, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), les gros clients consommant plus

de 100 MWh d'électricité par année auront la possibilité d'accéder au marché libre et de choisir leur fournisseur d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2009. Pour cela, le droit à l'accès et à l'utilisation du réseau devra être garanti pour tous. A cet effet, la société swissgrid a été fondée en décembre 2006 et a repris, des mains des propriétaires du réseau que sont les entreprises Atel, BKW, CKW, EGL, EOS, EWZ et NOK, la gestion et la responsabilité du réseau suisse à très haute tension.

En corollaire à ce libre accès, les entreprises d'approvisionnement en électricité devront, dès le 1^{er} janvier 2009, tenir une comptabilité analytique séparée avec la production d'énergie d'un côté et la distribution de l'autre. On parle de la séparation des éléments «énergie» et «réseau» qui résulte de la décentralisation prescrite à l'article 10 de la LApEl. La facture du consommateur reprendra cette division et le client devrait gagner en transparence.

Les deux éléments de la facture

La facture pour l'utilisation du réseau adressée par swissgrid à partir du 1^{er} janvier 2009 comprendra les deux éléments principaux suivants: les coûts d'acheminement et les coûts pour les services-système. Les coûts d'acheminement concernent essentiellement l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau. Les services-système sont les services qui permettent de faire fonctionner le réseau. Il s'agit notamment du réglage, soit la nécessité d'avoir, dans le réseau, constamment la même quantité d'électricité produite que consommée.

A côté de ces deux principaux éléments figurent encore les coûts pour la gestion des groupes-bilan facturés aux responsables de groupes-bilan. Un groupe-bilan est un regroupement virtuel de tous les points d'injection et de soutirage dans le réseau. Chaque gestionnaire de réseau, négociant, producteur, fournisseur ou consommateur final doit appartenir à un groupe-bilan. L'état des injections et soutirages dans chaque groupe-bilan est actualisé tous les quarts d'heures. A partir de ces mesures, une prévision est faite pour le lendemain. La différence entre la valeur réelle et la valeur prédite correspond au réglage. L'existence de ces groupes-bilan est

«Nous devons donc à tout moment posséder une réserve d'environ 1000 MW. Pour cela, nous avons des contrats avec des propriétaires de centrales hydrauliques qui laissent l'une ou l'autre turbine inactive à disposition. Cette énergie de réserve a également un coût.»

Subventions croisées

Le deuxième élément d'explication avancé par le spécialiste de swissgrid est celui de la séparation des services énergie et réseau. «Auparavant, des subventions croisées étaient possibles. Les coûts d'acheminement étant intégrés avec ceux de l'énergie, des producteurs-distributeurs ne

«LES DISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ ONT ÉTÉ SURPRIS PAR LA HAUTEUR DE NOS TARIFS, EN PARTICULIER CEUX LIÉS AUX COÛTS D'ACHEMINEMENT ET AUX COÛTS DES SERVICES-SYSTÈMES»,
STEFAN BÜHLER, CHEF DU DÉPARTEMENT COMMERCIALISATION DU RÉSEAU AUPRÈS DE SWISSGRID.

une condition nécessaire pour un système où chacun peut choisir son fournisseur d'électricité tout en s'assurant une valeur équilibrée entre la production et la consommation.

Plusieurs raisons à cette hausse

«Les distributeurs d'électricité ont été surpris par la hauteur de nos tarifs, en particulier ceux liés aux coûts d'acheminement et aux coûts des services-système», explique Stefan Bühler, chef du département Commercialisation du réseau, le département de swissgrid qui a eu la difficile tâche de calculer les tarifs mis en cause. Alfred Bürkler de swisspower détaille le reproche: «Aujourd'hui, le réseau électrique de très haute tension fonctionne très bien avec tous les éléments: transport, régulation et services-système. Ces fonctions sont incluses dans le prix actuel. Le transport sur le réseau à très haute tension est facturé aujourd'hui entre 1 et 1,5 centime par kilowattheure (ct/kWh), les services-système entre 0,2 et 0,5 ct./kWh. Or uniquement pour le réseau à très haute tension, swissgrid demande déjà plus de 2 centimes. A quoi il faut ajouter les frais pour l'utilisation des réseaux aux échelles inférieures ainsi que 0,9 centime pour les services-système. Au final, l'augmentation sera importante sans qu'il n'en résulte une amélioration de la sécurité de l'approvisionnement. Nous ne comprenons pas pourquoi et nous attendons une explication détaillée de l'ElCom.»

Pour Stefan Bühler, plusieurs éléments permettent d'expliquer cette hausse. «Par exemple, une responsabilité légale plus stricte a été mise en place à l'échelle européenne depuis les récentes pannes italiennes et allemandes. L'objectif est d'accroître la sécurité de l'approvisionnement électrique.» En outre, des prescriptions contraignantes obligent notamment de pouvoir disposer de réserves suffisantes pour couvrir si besoin est, dans le quart d'heure, l'équivalent de la puissance de la plus grosse unité du pays.

répercutaient pas forcément l'entier des coûts effectifs du transport. Aujourd'hui, avec la séparation des tâches et des responsabilités, cela n'est plus possible.»

Autre critique des distributeurs: les tarifs d'utilisation du réseau qui avaient été calculés à l'occasion du premier essai manqué de libéralisation du marché de l'électricité en 2002 étaient largement inférieurs. «Ce n'est pas comparable, répond Stefan Bühler de swissgrid. Il s'agit de tarifs calculés autour des années 2000 sur la base de chiffres datant de 1998. Or en 1998, les prix de l'énergie étaient en chute libre. De plus, les tarifs actuels contiennent de nouveaux paramètres qui n'étaient pas pris en compte dans le premier calcul.»

swissgrid confiant

Les responsables de swissgrid attendent sereinement la décision de l'ElCom. «Les coûts d'acheminement se basent sur des coûts qui nous ont été transmis par les propriétaires du réseau. Notre influence est très faible.» De même pour les coûts des services-système, swissgrid s'est basé sur les besoins en énergie de réglage de l'année précédente. swissgrid n'étant pas autorisé à faire du commerce d'énergie, des estimations sur la base d'appels d'offres fictifs ont ensuite été faites. «Ce sont ces prix qui ont été pris en considération pour faire les calculs. Notre marge de manœuvre est, là aussi, très faible.»

«J'attends des corrections de l'ElCom», annonce pour sa part Alfred Bürkler. Ce à quoi Stefan Bühler rétorque: «Pour autant que les chiffres qui nous ont été transmis sont corrects, alors nous ne nous attendons pas à une réduction. Au contraire. Au vu des résultats de nos calculs, nous avons vraiment pris le minimum.» Réponse de l'ElCom prévue d'ici à la fin de l'année (lire encadré).

(bum)

L'ElCom vérifie les tarifs

Les tarifs de l'utilisation du réseau de transport publiés fin mai 2008 par swissgrid sont directement répercutés sur les consommateurs finaux. La loi sur l'approvisionnement en électricité prévoit que la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) soit responsable de la vérification de ces tarifs. Selon cette loi, la Commission peut décider de les abaisser ou d'en interdire la hausse. Depuis la fin du mois de mai, l'ElCom a reçu 18 réactions, émanant d'entreprises électriques de villes ou de communes, d'organisations ou encore de particuliers, demandant la vérification de ces tarifs ou leur baisse.

Indépendamment de ces réactions, l'ElCom a décidé de vérifier d'office ces tarifs en se penchant plus particulièrement sur les deux aspects que sont les tarifs des coûts d'acheminement et les tarifs des services-système. Le calendrier de l'ElCom prévoit que ces vérifications seront terminées d'ici la fin de l'année. S'il apparaît qu'une adaptation des tarifs s'impose, des compensations seront effectuées sur les tarifs de l'année 2010. Les tarifs applicables par les gestionnaires des réseaux de distribution en 2009 sont ceux publiés au mois de mai par swissgrid.

Plus d'informations:

www.elcom.admin.ch